



Date de la convocation		
16/07/2009		
Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	25	9

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

### N° 2009-07-106

L'an deux mille neuf et le vingt deux juillet, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents** : Mmes et MM : Bruno ALBET - Mireille BARBUSSE - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Richard PAULET - Khadija PINCHON - Maryline POUGENC - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA -

**Absents ayant donné pouvoir** : M. Alain CAMPACI pour Mme Mireille BARBUSSE - Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Noël GENIALE - Mme Florence COMBE pour M. Cédric BONATO - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Martine LAMBERTIN pour M. Richard PAULET - Mme Patricia LARMET pour M. Jean SPALMA - M. Philippe PARASMO pour M. Léopold ROSSO - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD-BERTRAND - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. André MORRA

**Absents excusés** : Mme Diane COULOMB - M. Yves FONTANET - Mme Marie ROCA -

**Secrétaire de séance** : M. Noël GENIALE

**Assesseurs** : Mme Mireille BARBUSSE, Mme Khadija PINCHON et M. Jacques ROSIER-DUFOND.

### Objet : Election d'un Vice-Président

Monsieur Léopold ROSSO, Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-2 rendant applicable aux membres du bureau des EPCI les dispositions relatives au maire et aux adjoints,

Vu la circulaire ministérielle NOR/INT/A/08/00052/C du 3 mars 2008 relative à l'élection et au mandat des assemblées et des exécutifs locaux.

Vu la délibération n° 2008-04-70 du 15 avril 2009, le Conseil Communautaire a fixé à onze le nombre de vice-présidents de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Vu la démission du poste de Vice-Président, présentée par M. Bruno ALBET, par courrier reçu en date du 18 juin 2009.

Vu le courrier du 18 juin par lequel Monsieur le Président informe M. Bruno ALBET qu'il accepte sa démission au poste de Vice-Président, à compter du 30 juin 2009,

Vu la transmission de cette information à Monsieur le Préfet du Gard le 18 juin 2009

Vu l'arrêté du président n° 2009-03 du 26 juin 2009, portant retrait de délégation de fonction à Monsieur Bruno ALBET ainsi que l'arrêté n° 2009-04 du 26 juin 2009, portant retrait de délégation de signature à Monsieur Bruno ALBET.

## Exposé

Un poste de Vice-Président est vacant depuis le 30 juin 2009 suite à la démission de M. Bruno ALBET et il convient donc de procéder à l'élection d'un nouveau Vice-Président.

L'élection d'un vice-président, dont la mention figurait sur la convocation conformément à l'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, se déroule au scrutin secret et à la majorité absolue. Il s'agit d'un scrutin uninominal, parmi les membres du conseil communautaire, comme le prévoit l'article L 2122-4 et L 2122-7-1 dudit code. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### **Election d'un Vice-Président, Monsieur André MORRA présente sa candidature**

Résultats du scrutin après dépouillement, au premier tour :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	34
Nombre de bulletins blancs	1
Nombre de suffrages exprimés	33

Ont obtenu : M. André MORRA :	32 voix (trente deux voix)
M. Jacques DELORD :	1 voix (une voix)

**Monsieur André MORRA ayant obtenu la majorité absolue, est élu Vice-Président de la Communauté de Communes Terre de Camargue, au premier tour de scrutin.**

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 23 juillet 2009  
Le Président,  
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Affichée ou notifiée le :**



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Date de la convocation		
16/07/2009		
Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	25	9

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
34	0	0

### N° 2009-07-107

L'an deux mille neuf et le vingt deux juillet, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents** : Mmes et MM : Bruno ALBET - Mireille BARBUSSE - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO – Carine BORD - Annie BRACHET – Julien CANCE - Santiago CONDE –Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Noël GENIALE – Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Richard PAULET - Khadija PINCHON - Maryline POUGENC - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO – Jean SPALMA -

**Absents ayant donné pouvoir** : M. Alain CAMPACI pour Mme Mireille BARBUSSE – Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Noël GENIALE – Mme Florence COMBE pour M. Cédric BONATO – M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS – Mme Martine LAMBERTIN pour M. Richard PAULET – Mme Patricia LARMET pour M. Jean SPALMA – M. Philippe PARASMO pour M. Léopold ROSSO – Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD-BERTRAND – M. Jean-Pierre SPIERO pour M. André MORRA

**Absents excusés** : Mme Diane COULOMB – M. Yves FONTANET – Mme Marie ROCA -

**Secrétaire de séance** : M. Noël GENIALE

### Objet : Renouvellement de la convention établie pour l'opération « Navette gratuite » avec la S.A. VISIOCOM

Madame BORD évoque la délibération n° 2006-06-21-33-1 du 21.06.2006, par laquelle le Conseil Communautaire a accepté de conclure une convention « Opération Navette gratuite » avec la Société VISIOCOM sise à Anthony – 92164.

Cette convention, dont l'échéance est fixée au 13.12.2009, prévoit la mise à disposition, à titre gracieux, d'un véhicule frigorifique de type « Kangoo » complémentaire au camion de livraison de la cuisine centrale permettant le transport des repas vers les restaurants scolaires et effectuer divers achats alimentaires auprès de fournisseurs spécialisés.

Cette mise à disposition est financée par la mise en place de publicités sur la carrosserie par les commerçants et artisans du Canton.

La Communauté de Communes Terre de Camargue prend à sa charge les assurances tous risques couvrant à titre d'accessoire l'affichage publicitaire, les frais d'utilisation, d'entretien et de réparations du véhicule.

Elle propose de reconduire cette convention pour une durée de trois ans, avec le même véhicule sachant qu'aujourd'hui, il est en très bon état de marche et que le groupe frigorifique est déjà installé

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:*

- *D'adopter la convention établie pour l'opération « Navette gratuite » avec la S.A. VISIOCOM, sise à Anthony – 92164, dans les conditions ci-dessus énoncées, pour une durée de 3 ans, à compter du 14.12.2009,*
- *D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution.*

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 23 juillet 2009  
Le Président,  
Léopold ROSSO



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

N° 2009-07-108

Date de la convocation		
16/07/2009		
Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	25	9

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
34	0	0

L'an deux mille neuf et le vingt deux juillet, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents :** Mmes et MM : Bruno ALBET - Mireille BARBUSSE - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Richard PAULET - Khadija PINCHON - Maryline POUGENC - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA -

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Alain CAMPACI pour Mme Mireille BARBUSSE - Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Noël GENIALE - Mme Florence COMBE pour M. Cédric BONATO - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Martine LAMBERTIN pour M. Richard PAULET - Mme Patricia LARMET pour M. Jean SPALMA - M. Philippe PARASMO pour M. Léopold ROSSO - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD-BERTRAND - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. André MORRA

**Absents excusés :** Mme Diane COULOMB - M. Yves FONTANET - Mme Marie ROCA -

**Secrétaire de séance :** M. Noël GENIALE

### Objet : Cadences de durées d'amortissements des immobilisations à compter de 2009

Monsieur GENIALE, Vice-Président, évoque la délibération du 17 février 1997, par laquelle le Conseil Syndical du SIVOM de la Région d'Aigues-Mortes a fixé les durées d'amortissements pour les immobilisations.

Il convient aujourd'hui d'abroger cette délibération et de délibérer sur la fixation de nouvelles cadences d'amortissements à compter de 2009.

Il propose au Conseil Communautaire de fixer la cadence des durées d'amortissement de la façon suivante à compter de 2009 :

LIBELLE	DUREE D'AMORTISSEMENT
Logiciels	3 ans
Voitures	5 ans
Camions et véhicules industriels	8 ans
Mobilier	10 ans
Matériel informatique	4 ans
Matériel classique	3 ans
Agencement de bâtiment	15 ans
Construction nouvelle	30 ans
Réhabilitation	20 ans
Réseaux	30 ans
Pontons	15 ans
Quai	30 ans
Livres	1 an
Bacs	3 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'adopter la cadence des durées d'amortissements suivant la catégorie à laquelle appartient le bien, comme indiqué dans le tableau ci-dessus, à compter de 2009
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution.

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 23 juillet 2009  
Le Président,  
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifiée, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Affichée ou notifiée le :**



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

N° 2009-07-109

Date de la convocation		
16/07/2009		
Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	25	9

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
34	0	0

L'an deux mille neuf et le vingt deux juillet, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents :** Mmes et MM : Bruno ALBET - Mireille BARBUSSE - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Richard PAULET - Khadija PINCHON - Maryline POUGENC - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA -

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Alain CAMPACI pour Mme Mireille BARBUSSE - Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Noël GENIALE - Mme Florence COMBE pour M. Cédric BONATO - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Martine LAMBERTIN pour M. Richard PAULET - Mme Patricia LARMET pour M. Jean SPALMA - M. Philippe PARASMO pour M. Léopold ROSSO - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD-BERTRAND - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. André MORRA

**Absents excusés :** Mme Diane COULOMB - M. Yves FONTANET - Mme Marie ROCA -

**Secrétaire de séance :** M. Noël GENIALE

### Objet : Convention cadre de mise à disposition régulière d'un restaurant scolaire intercommunal

Madame BORD, Vice-Présidente, évoque les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue et notamment la compétence en matière de restauration scolaire.

La Communauté de Communes Terre de Camargue est sollicitée pour la mise à disposition régulière des restaurants scolaires.

Afin de définir les modalités de mise à disposition d'un restaurant scolaire intercommunal, ainsi que les droits et obligations de chacun, il convient de conclure une convention avec l'utilisateur intéressé.

La location est consentie à titre gracieux. Cependant, afin de veiller au bon fonctionnement du matériel de cuisine (fours, etc...) un article prévoit la mise à disposition obligatoire à l'utilisateur, d'un agent communautaire de la restauration scolaire dont le salaire sera remboursé, par l'utilisateur, à la Communauté de Communes, au prorata du nombre d'heures effectuées.

Une caution de 300 €, sous forme de chèque bancaire établi à l'ordre du Trésor Public, sera demandée lors de la signature de la convention et sera restituée après constatation contradictoire qu'aucun dégât, dégradation ou vol ne sont à déplorer.

Pour cela, une convention cadre a été établie, définissant les droits et obligations de chaque partie ainsi que les modalités techniques et financières de la mise à disposition.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:*

- *D'approuver la convention cadre de mise à disposition régulière d'un restaurant scolaire, à conclure avec chaque demandeur et dont un exemplaire est joint à la présente*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.*

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 23 juillet 2009  
Le Président,  
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Affichée ou notifiée le :**



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

N° 2009-07-110

Date de la convocation		
16/07/2009		
Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	25	9

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
34	0	0

L'an deux mille neuf et le vingt deux juillet, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents :** Mmes et MM : Bruno ALBET - Mireille BARBUSSE - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Richard PAULET - Khadija PINCHON - Maryline POUGENC - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA -

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Alain CAMPACI pour Mme Mireille BARBUSSE - Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Noël GENIALE - Mme Florence COMBE pour M. Cédric BONATO - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Martine LAMBERTIN pour M. Richard PAULET - Mme Patricia LARMET pour M. Jean SPALMA - M. Philippe PARASMO pour M. Léopold ROSSO - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD-BERTRAND - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. André MORRA

**Absents excusés :** Mme Diane COULOMB - M. Yves FONTANET - Mme Marie ROCA -

**Secrétaire de séance :** M. Noël GENIALE

### Objet : Convention cadre de mise à disposition occasionnelle d'un restaurant scolaire intercommunal

La Communauté de Communes Terre de Camargue est sollicitée pour la mise à disposition occasionnelle d'un restaurant scolaire.

Afin de définir les modalités de mise à disposition d'un restaurant scolaire intercommunal, ainsi que les droits et obligations de chacun, il convient de conclure une convention avec l'utilisateur intéressé.

La location est consentie à titre gracieux cependant, afin de veiller au bon fonctionnement du matériel de cuisine (fours, etc...) un article prévoit la mise à disposition obligatoire à l'utilisateur, d'un agent communautaire de la restauration scolaire dont le salaire sera remboursé, par l'utilisateur, à la Communauté de Communes, au prorata du nombre d'heures effectuées.

Une caution de 300 €, sous forme de chèque bancaire établi à l'ordre du Trésor Public, sera demandée lors de la signature de la convention et sera restituée, après utilisation et après constatation contradictoire qu'aucun dégât, dégradation ou vol ne sont à déplorer.

Pour cela, une convention cadre a été établie, définissant les droits et obligations de chaque partie ainsi que les modalités techniques et financières de la mise à disposition.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:*

- *D'approuver la convention cadre de mise à disposition occasionnelle d'un restaurant scolaire, à conclure avec chaque demandeur et dont un exemplaire est joint à la présente*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.*

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 23 juillet 2009  
Le Président,  
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Affichée ou notifiée le :**



Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Communautaire

N° 2009-07-111

Date de la convocation		
16/07/2009		
Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	25	9

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
34	0	0

L'an deux mille neuf et le vingt deux juillet, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents :** Mmes et MM : Bruno ALBET - Mireille BARBUSSE - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO – Carine BORD - Annie BRACHET – Julien CANCE - Santiago CONDE –Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Noël GENIALE – Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Richard PAULET - Khadija PINCHON - Maryline POUGENC - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO – Jean SPALMA -

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Alain CAMPACI pour Mme Mireille BARBUSSE – Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Noël GENIALE – Mme Florence COMBE pour M. Cédric BONATO – M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS – Mme Martine LAMBERTIN pour M. Richard PAULET – Mme Patricia LARMET pour M. Jean SPALMA – M. Philippe PARASMO pour M. Léopold ROSSO – Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD-BERTRAND – M. Jean-Pierre SPIERO pour M. André MORRA

**Absents excusés :** Mme Diane COULOMB – M. Yves FONTANET – Mme Marie ROCA -

**Secrétaire de séance :** M. Noël GENIALE

**Objet : Avenant n° 2 à la convention de fourniture d'eau brute de la Copropriété Immeuble LA LAGUNE – Abonnement n° 12**

Monsieur CUBILIER, Vice-Président, évoque la convention de fourniture d'eau brute destinée à l'irrigation des espaces verts, en date du 23/10/91, conclue par le SIVOM de la Région d'Aigues-Mortes pour l'alimentation de l'immeuble LA LAGUNE, abonnement n° 12, au Grau du Roi, avec le Cabinet MALASSAGNE, ainsi que l'avenant n° 1, adopté le 26 août 2002, relatif au changement juridique du SIVOM de la Région d'Aigues-Mortes et au transfert de compétences à la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Devant le changement d'identité juridique du cocontractant, il propose de modifier cette convention de distribution d'eau brute en transférant le contrat au nom du Cabinet FONCIA MR – sis à Grau du Roi - 30240

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:*

- *D'approuver l'avenant n°2 à la convention de fourniture d'eau brute destinée à l'irrigation des espaces verts de la copropriété « Immeuble La Lagune – abonnement n° 12 », modifiant l'identité du cocontractant comme indiqué ci-dessus, dont un exemplaire est joint à la présente*
- *D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution.*

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 23 juillet 2009  
Le Président,  
Léopold ROSSO



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Date de la convocation		
16/07/2009		
Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	25	9

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
34	0	0

### N° 2009-07-112

L'an deux mille neuf et le vingt deux juillet, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents** : Mmes et MM : Bruno ALBET - Mireille BARBUSSE - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Richard PAULET - Khadija PINCHON - Maryline POUGENC - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA -

**Absents ayant donné pouvoir** : M. Alain CAMPACI pour Mme Mireille BARBUSSE - Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Noël GENIALE - Mme Florence COMBE pour M. Cédric BONATO - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Martine LAMBERTIN pour M. Richard PAULET - Mme Patricia LARMET pour M. Jean SPALMA - M. Philippe PARASMO pour M. Léopold ROSSO - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD-BERTRAND - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. André MORRA

**Absents excusés** : Mme Diane COULOMB - M. Yves FONTANET - Mme Marie ROCA -

**Secrétaire de séance** : M. Noël GENIALE

### Objet : Avenant n° 2 à la convention de fourniture d'eau brute de la Copropriété Immeuble LE BEAUPRE - Abonnement n° 14

Monsieur CUBILIER, Vice-Président, évoque la convention de fourniture d'eau brute destinée à l'irrigation des espaces verts, en date du 11/10/91, conclue par le SIVOM de la Région d'Aigues-Mortes pour l'alimentation de l'immeuble LE BEAUPRE, abonnement n° 14, au Grau du Roi, avec l'Agence CARNOT, ainsi que l'avenant n° 1, adopté le 26 août 2002, relatif au changement juridique du SIVOM de la Région d'Aigues-Mortes et au transfert de compétences à la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Devant le changement d'identité juridique du cocontractant, il propose de modifier cette convention de distribution d'eau brute en transférant le contrat au nom de CORUM IMMOBILIER - sis à Montpellier - 34000

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:*

- *D'approuver l'avenant n°2 à la convention de fourniture d'eau brute destinée à l'irrigation des espaces verts de la copropriété « Immeuble Le Beaupre - abonnement n° 14 », modifiant l'identité du cocontractant comme indiqué ci-dessus, dont un exemplaire est joint à la présente.*
- *D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution.*

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 23 juillet 2009  
Le Président,  
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Affichée ou notifiée le :**





## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Date de la convocation		
16/07/2009		
Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	25	9

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
34	0	0

### N° 2009-07-113

L'an deux mille neuf et le vingt deux juillet, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents** : Mmes et MM : Bruno ALBET - Mireille BARBUSSE - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO – Carine BORD - Annie BRACHET – Julien CANCE - Santiago CONDE – Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Noël GENIALE – Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Richard PAULET - Khadija PINCHON - Maryline POUGENC - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO – Jean SPALMA -

**Absents ayant donné pouvoir** : M. Alain CAMPACI pour Mme Mireille BARBUSSE – Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Noël GENIALE – Mme Florence COMBE pour M. Cédric BONATO – M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS – Mme Martine LAMBERTIN pour M. Richard PAULET – Mme Patricia LARMET pour M. Jean SPALMA – M. Philippe PARASMO pour M. Léopold ROSSO – Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD-BERTRAND – M. Jean-Pierre SPIERO pour M. André MORRA

**Absents excusés** : Mme Diane COULOMB – M. Yves FONTANET – Mme Marie ROCA -

**Secrétaire de séance** : M. Noël GENIALE

### Objet : Avenant n° 2 à la convention de fourniture d'eau brute de la Copropriété Immeuble LE CORMORAN – Abonnement n° 18

Monsieur CUBILIER, Vice-Président, évoque la convention de fourniture d'eau brute destinée à l'irrigation des espaces verts, en date du 19/04/93, conclue par le SIVOM de la Région d'Aigues-Mortes pour l'alimentation de l'immeuble LE CORMORAN, abonnement n° 18, au Grau du Roi, avec l'Agence CARNOT, ainsi que l'avenant n° 1, adopté le 26 août 2002, relatif au changement juridique du SIVOM de la Région d'Aigues-Mortes et au transfert de compétences à la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Devant le changement d'identité juridique du cocontractant, il propose de modifier cette convention de distribution d'eau brute en transférant le contrat au nom du Cabinet FONCIA MR – sis à Grau du Roi - 30240

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:*

- *D'approuver l'avenant n°2 à la convention de fourniture d'eau brute destinée à l'irrigation des espaces verts de la copropriété « Immeuble Le Cormoran – abonnement n° 18 », modifiant l'identité du cocontractant comme indiqué ci-dessus, dont un exemplaire est joint à la présente*
- *D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution.*

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 23 juillet 2009  
Le Président,  
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Affichée ou notifiée le :**



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Date de la convocation		
16/07/2009		
Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	25	9

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
34	0	0

### N° 2009-07-114

L'an deux mille neuf et le vingt deux juillet, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents :** Mmes et MM : Bruno ALBET - Mireille BARBUSSE - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Richard PAULET - Khadija PINCHON - Maryline POUGENC - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA -

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Alain CAMPACI pour Mme Mireille BARBUSSE - Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Noël GENIALE - Mme Florence COMBE pour M. Cédric BONATO - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Martine LAMBERTIN pour M. Richard PAULET - Mme Patricia LARMET pour M. Jean SPALMA - M. Philippe PARASMO pour M. Léopold ROSSO - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD-BERTRAND - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. André MORRA

**Absents excusés :** Mme Diane COULOMB - M. Yves FONTANET - Mme Marie ROCA -

**Secrétaire de séance :** M. Noël GENIALE

### Objet : Avenant n° 2 à la convention de fourniture d'eau brute de la Copropriété Immeuble LES TERRASSES DE L'ESPIQUETTE - Abonnement n° 5

Monsieur CUBILIER, Vice-Président, évoque la convention de fourniture d'eau brute destinée à l'irrigation des espaces verts, en date du 14/06/91, conclue par le SIVOM de la Région d'Aigues-Mortes pour l'alimentation de l'immeuble LES TERRASSES DE L'ESPIQUETTE, abonnement n° 5, au Grau du Roi, avec le Cabinet MALASSAGNE, ainsi que l'avenant n° 1, adopté le 26 août 2002, relatif au changement juridique du SIVOM de la Région d'Aigues-Mortes et au transfert de compétences à la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Devant le changement d'identité juridique du cocontractant, il propose de modifier cette convention de distribution d'eau brute en transférant le contrat au nom du Cabinet FONCIA MR - sis à Grau du Roi - 30240

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:*

- *D'approuver l'avenant n°2 à la convention de fourniture d'eau brute destinée à l'irrigation des espaces verts de la copropriété « Immeuble Les Terrasses de L'Espiguette - abonnement n° 5 », modifiant l'identité du cocontractant comme indiqué ci-dessus, dont un exemplaire est joint à la présente.*
- *D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution.*

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 23 juillet 2009  
Le Président,  
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Affichée ou notifiée le :**



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Date de la convocation		
16/07/2009		
Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	25	9

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
34	0	0

### N° 2009-07-115

L'an deux mille neuf et le vingt deux juillet, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents :** Mmes et MM : Bruno ALBET - Mireille BARBUSSE - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Richard PAULET - Khadija PINCHON - Maryline POUGENC - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA -

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Alain CAMPACI pour Mme Mireille BARBUSSE - Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Noël GENIALE - Mme Florence COMBE pour M. Cédric BONATO - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Martine LAMBERTIN pour M. Richard PAULET - Mme Patricia LARMET pour M. Jean SPALMA - M. Philippe PARASMO pour M. Léopold ROSSO - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD-BERTRAND - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. André MORRA

**Absents excusés :** Mme Diane COULOMB - M. Yves FONTANET - Mme Marie ROCA -

**Secrétaire de séance :** M. Noël GENIALE

### Objet : Avenant n° 2 à la convention de fourniture d'eau brute de la Copropriété Immeuble RESIDENCE L'ESCALE PORT 1 - Abonnement n° 2-1

Monsieur CUBILIER, Vice-Président, évoque la convention de fourniture d'eau brute destinée à l'irrigation des espaces verts, en date du 02/07/90, conclue par le SIVOM de la Région d'Aigues-Mortes pour l'alimentation de l'immeuble RESIDENCE L'ESCALE PORT 1, abonnement n° 2-1, au Grau du Roi, avec le Cabinet ALARD IMMOBILIER, ainsi que l'avenant n° 1, adopté le 26 août 2002, relatif au changement juridique du SIVOM de la Région d'Aigues-Mortes et au transfert de compétences à la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Devant le changement d'identité juridique du cocontractant, il propose de modifier cette convention de distribution d'eau brute en transférant le contrat au nom du Cabinet FONCIA MR - sis à Grau du Roi - 30240

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:*

- *D'approuver l'avenant n°2 à la convention de fourniture d'eau brute destinée à l'irrigation des espaces verts de la copropriété « Immeuble résidence L'Escale Port 1 - abonnement n° 2-1 », modifiant l'identité du cocontractant comme indiqué ci-dessus, dont un exemplaire est joint à la présente.*
- *D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution.*

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 23 juillet 2009  
Le Président,  
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifiée, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Affichée ou notifiée le :**



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Date de la convocation		
16/07/2009		
Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	25	9

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
34	0	0

### N° 2009-07-116

L'an deux mille neuf et le vingt deux juillet, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents :** Mmes et MM : Bruno ALBET - Mireille BARBUSSE - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Richard PAULET - Khadija PINCHON - Maryline POUGENC - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA -

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Alain CAMPACI pour Mme Mireille BARBUSSE - Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Noël GENIALE - Mme Florence COMBE pour M. Cédric BONATO - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Martine LAMBERTIN pour M. Richard PAULET - Mme Patricia LARMET pour M. Jean SPALMA - M. Philippe PARASMO pour M. Léopold ROSSO - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD-BERTRAND - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. André MORRA

**Absents excusés :** Mme Diane COULOMB - M. Yves FONTANET - Mme Marie ROCA -

**Secrétaire de séance :** M. Noël GENIALE

### Objet : Avenant n° 2 à la convention de fourniture d'eau brute de la Copropriété Immeuble RESIDENCE L'ESCALE PORT 2 - Abonnement n° 2-2

Monsieur CUBILIER, Vice-Président, évoque la convention de fourniture d'eau brute destinée à l'irrigation des espaces verts, en date du 02/07/90, conclue par le SIVOM de la Région d'Aigues-Mortes pour l'alimentation de l'immeuble RESIDENCE L'ESCALE PORT 2, abonnement n° 2-2, au Grau du Roi, avec le Cabinet ALARD IMMOBILIER, ainsi que l'avenant n° 1, adopté le 26 août 2002, relatif au changement juridique du SIVOM de la Région d'Aigues-Mortes et au transfert de compétences à la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Devant le changement d'identité juridique du cocontractant, il propose de modifier cette convention de distribution d'eau brute en transférant le contrat au nom du Cabinet FONCIA MR - sis à le Grau du Roi - 30240

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:*

- *D'approuver l'avenant n°2 à la convention de fourniture d'eau brute destinée à l'irrigation des espaces verts de la copropriété « Immeuble résidence L'Escale Port 2 - abonnement n° 2-2 », modifiant l'identité du cocontractant comme indiqué ci-dessus, dont un exemplaire est joint à la présente.*
- *D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution.*

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 23 juillet 2009  
Le Président,  
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Affichée ou notifiée le :**

Département du Gard  
Communauté de Communes



13, rue du Port - 30220 AIGUES-MORTES

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Communautaire

Date de la convocation		
16/07/2009		
Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	25	9

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
34	0	0

N° 2009-07-117

L'an deux mille neuf et le vingt deux juillet, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents** : Mmes et MM : Bruno ALBET - Mireille BARBUSSE - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO – Carine BORD - Annie BRACHET – Julien CANCE - Santiago CONDE – Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Noël GENIALE – Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Richard PAULET - Khadija PINCHON - Maryline POUGENC - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO – Jean SPALMA -

**Absents ayant donné pouvoir** : M. Alain CAMPACI pour Mme Mireille BARBUSSE – Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Noël GENIALE – Mme Florence COMBE pour M. Cédric BONATO – M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS – Mme Martine LAMBERTIN pour M. Richard PAULET – Mme Patricia LARMET pour M. Jean SPALMA – M. Philippe PARASMO pour M. Léopold ROSSO – Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD-BERTRAND – M. Jean-Pierre SPIERO pour M. André MORRA

**Absents excusés** : Mme Diane COULOMB – M. Yves FONTANET – Mme Marie ROCA -

**Secrétaire de séance** : M. Noël GENIALE

**Objet : Avenant n° 2 à la convention de fourniture d'eau brute de la Copropriété Immeuble LA TRINQUETTE - Abonnement n° 8**

Monsieur CUBILIER, Vice-Président, évoque la convention de fourniture d'eau brute destinée à l'irrigation des espaces verts, en date du 13/06/91, conclue par le SIVOM de la Région d'Aigues-Mortes pour l'alimentation de l'immeuble LA TRINQUETTE, abonnement n° 8, au Grau du Roi, avec le Cabinet PETRYKOW, ainsi que l'avenant n° 1, adopté le 26 août 2002, relatif au changement juridique du SIVOM de la Région d'Aigues-Mortes et au transfert de compétences à la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Devant le changement d'identité juridique du cocontractant, il propose de modifier cette convention de distribution d'eau brute en transférant le contrat au nom de l'AGENCE REVERBEL – sise à le Grau du Roi - 30240

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:*

- *D'approuver l'avenant n°2 à la convention de fourniture d'eau brute destinée à l'irrigation des espaces verts de la copropriété « Immeuble La Trinquette, – abonnement n° 8 », modifiant l'identité du cocontractant comme indiqué ci-dessus, dont un exemplaire est joint à la présente*
- *D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution.*

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 23 juillet 2009  
Le Président,  
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifiée, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Affichée ou notifiée le :**



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Date de la convocation		
16/07/2009		
Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	25	9

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
34	0	0

### N° 2009-07-118

L'an deux mille neuf et le vingt deux juillet, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents :** Mmes et MM : Bruno ALBET - Mireille BARBUSSE - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Richard PAULET - Khadija PINCHON - Maryline POUGENC - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA -

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Alain CAMPACI pour Mme Mireille BARBUSSE - Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Noël GENIALE - Mme Florence COMBE pour M. Cédric BONATO - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Martine LAMBERTIN pour M. Richard PAULET - Mme Patricia LARMET pour M. Jean SPALMA - M. Philippe PARASMO pour M. Léopold ROSSO - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD-BERTRAND - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. André MORRA

**Absents excusés :** Mme Diane COULOMB - M. Yves FONTANET - Mme Marie ROCA -

**Secrétaire de séance :** M. Noël GENIALE

### Objet : Avenant n° 3 à la convention de fourniture d'eau brute de la Copropriété Immeuble Résidence ELYSEE - Abonnement n° 23

Monsieur CUBILIER, Vice-Président, évoque la convention de fourniture d'eau brute destinée à l'irrigation des espaces verts, en date du 23/09/1995, conclue par le SIVOM de la Région d'Aigues-Mortes pour l'alimentation de l'immeuble RESIDENCE ELYSEE, abonnement n° 23, au Grau du Roi, avec l'Agence Century 21, l'avenant n° 1, adopté le 9 juillet 2002, relatif au changement juridique du SIVOM de la Région d'Aigues-Mortes et au transfert de compétences à la Communauté de Communes Terre de Camargue ainsi que l'avenant n° 2 du 4 décembre 2008, modifiant le débit souscrit.

Devant le changement d'identité juridique du cocontractant, il propose de modifier cette convention de distribution d'eau brute en transférant le contrat au nom du CONSEIL SYNDICAL COOPERATIF - sis à le Grau du Roi - 30240

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:*

- *D'approuver l'avenant n°3 à la convention de fourniture d'eau brute destinée à l'irrigation des espaces verts de la copropriété « Immeuble Résidence Elysée - abonnement n° 23 », modifiant l'identité du cocontractant comme indiqué ci-dessus, dont un exemplaire est joint à la présente*
- *D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution.*

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 23 juillet 2009  
Le Président,  
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Affichée ou notifiée le :**



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Date de la convocation		
16/07/2009		
Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	25	9

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
34	0	0

### N° 2009-07-119

L'an deux mille neuf et le vingt deux juillet, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents :** Mmes et MM : Bruno ALBET - Mireille BARBUSSE - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Richard PAULET - Khadija PINCHON - Maryline POUGENC - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA -

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Alain CAMPACI pour Mme Mireille BARBUSSE - Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Noël GENIALE - Mme Florence COMBE pour M. Cédric BONATO - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Martine LAMBERTIN pour M. Richard PAULET - Mme Patricia LARMET pour M. Jean SPALMA - M. Philippe PARASMO pour M. Léopold ROSSO - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD-BERTRAND - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. André MORRA

**Absents excusés :** Mme Diane COULOMB - M. Yves FONTANET - Mme Marie ROCA -

**Secrétaire de séance :** M. Noël GENIALE

### Objet : Avenant n° 2 à la convention de fourniture d'eau brute de la Copropriété Immeuble LE MERIDIEN - Abonnement n° 17

Monsieur CUBILIER, Vice-Président, évoque la convention de fourniture d'eau brute destinée à l'irrigation des espaces verts, en date du 12/01/1993, conclue par le SIVOM de la Région d'Aigues-Mortes pour l'alimentation de l'immeuble LE MERIDIEN, abonnement n° 17, au Grau du Roi, avec l'Agence CARNOT, ainsi que l'avenant n° 1, adopté le 26 août 2002, relatif au changement juridique du SIVOM de la Région d'Aigues-Mortes et au transfert de compétences à la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Devant le changement d'identité juridique du cocontractant, il propose de modifier cette convention de distribution d'eau brute en transférant le contrat au nom du Cabinet STEPHANE THOMAS IMMOBILIER (S.T.I) - sis à le Grau du Roi - 30240.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:*

- *D'approuver l'avenant n°2 à la convention de fourniture d'eau brute destinée à l'irrigation des espaces verts de la copropriété « Immeuble Le Méridien, - abonnement n° 17 », modifiant l'identité du cocontractant comme indiqué ci-dessus, dont un exemplaire est joint à la présente.*
- *D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution.*

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 23 juillet 2009  
Le Président,  
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Affichée ou notifiée le :**



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Date de la convocation		
16/07/2009		
Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	25	9

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
34	0	0

### N° 2009-07-120

L'an deux mille neuf et le vingt deux juillet, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents** : Mmes et MM : Bruno ALBET - Mireille BARBUSSE - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Richard PAULET - Khadija PINCHON - Maryline POUGENC - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA -

**Absents ayant donné pouvoir** : M. Alain CAMPACI pour Mme Mireille BARBUSSE - Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Noël GENIALE - Mme Florence COMBE pour M. Cédric BONATO - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Martine LAMBERTIN pour M. Richard PAULET - Mme Patricia LARMET pour M. Jean SPALMA - M. Philippe PARASMO pour M. Léopold ROSSO - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD-BERTRAND - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. André MORRA

**Absents excusés** : Mme Diane COULOMB - M. Yves FONTANET - Mme Marie ROCA -

**Secrétaire de séance** : M. Noël GENIALE

### Objet : Avenant n° 3 à la convention de fourniture d'eau brute de la Copropriété Immeuble LE SERPENT DE MER- Abonnement n° 19

Monsieur CUBILIER, Vice-Président, évoque la convention de fourniture d'eau brute destinée à l'irrigation des espaces verts, en date du 28/10/1993, conclue par le SIVOM de la Région d'Aigues-Mortes pour l'alimentation de l'immeuble LE SERPENT DE MER, abonnement n° 19, au Grau du Roi, avec G.T.I Cabinet Conseil, l'avenant n° 1, adopté le 26 août 2002, relatif au changement juridique du SIVOM de la Région d'Aigues-Mortes et au transfert de compétences à la Communauté de Communes Terre de Camargue ainsi que l'avenant n° 2 du 4 décembre 2008 modifiant le débit souscrit.

Devant le changement d'identité juridique du cocontractant, il propose de modifier cette convention de distribution d'eau brute en transférant le contrat au nom du Cabinet FABRE IMMOBILIER - sis à le Grau du Roi - 30240.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:*

- *D'approuver l'avenant n°3 à la convention de fourniture d'eau brute destinée à l'irrigation des espaces verts de la copropriété « Immeuble Le Serpent de Mer - abonnement n° 19 », modifiant l'identité du cocontractant comme indiqué ci-dessus, dont un exemplaire est joint à la présente.*
- *D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution.*

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 23 juillet 2009  
Le Président,  
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifiée, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Affichée ou notifiée le :**





## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Date de la convocation		
16/07/2009		
Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	25	9

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
34	0	0

### N° 2009-07-121

L'an deux mille neuf et le vingt deux juillet, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents** : Mmes et MM : Bruno ALBET - Mireille BARBUSSE - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Richard PAULET - Khadija PINCHON - Maryline POUGENC - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA -

**Absents ayant donné pouvoir** : M. Alain CAMPACI pour Mme Mireille BARBUSSE - Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Noël GENIALE - Mme Florence COMBE pour M. Cédric BONATO - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Martine LAMBERTIN pour M. Richard PAULET - Mme Patricia LARMET pour M. Jean SPALMA - M. Philippe PARASMO pour M. Léopold ROSSO - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD-BERTRAND - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. André MORRA

**Absents excusés** : Mme Diane COULOMB - M. Yves FONTANET - Mme Marie ROCA -

**Secrétaire de séance** : M. Noël GENIALE

### Objet : Avenant n° 3 à la convention de fourniture d'eau brute de la Copropriété Immeuble ESCALE PLAGE- Abonnement n° 30

Monsieur CUBILIER, Vice-Président, évoque la convention de fourniture d'eau brute destinée à l'irrigation des espaces verts, en date du 16/02/2000, conclue par le SIVOM de la Région d'Aigues-Mortes pour l'alimentation de l'immeuble ESCALE PLAGE, abonnement n° 30, au Grau du Roi, avec le Cabinet MR IMMOBILIER l'avenant n° 1, adopté le 15 juillet 2002, relatif au changement juridique du SIVOM de la Région d'Aigues-Mortes et au transfert de compétences à la Communauté de Communes Terre de Camargue ainsi que l'avenant n° 2 du 22 avril 2004 modifiant le débit souscrit.

Devant le changement d'identité juridique du cocontractant, il propose de modifier cette convention de distribution d'eau brute en transférant le contrat au nom du Cabinet FONCIA MR - sis à le Grau du Roi - 30240.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:*

- *D'approuver l'avenant n°3 à la convention de fourniture d'eau brute destinée à l'irrigation des espaces verts de la copropriété « Immeuble Escale Plage - abonnement n° 30 », modifiant l'identité du cocontractant comme indiqué ci-dessus, dont un exemplaire est joint à la présente.*
- *D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution.*

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 23 juillet 2009  
Le Président,  
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Affichée ou notifiée le :**



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Date de la convocation		
16/07/2009		
Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	25	9

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
34	0	0

### N° 2009-07-122

L'an deux mille neuf et le vingt deux juillet, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents** : Mmes et MM : Bruno ALBET - Mireille BARBUSSE - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Richard PAULET - Khadija PINCHON - Maryline POUGENC - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA -

**Absents ayant donné pouvoir** : M. Alain CAMPACI pour Mme Mireille BARBUSSE - Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Noël GENIALE - Mme Florence COMBE pour M. Cédric BONATO - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Martine LAMBERTIN pour M. Richard PAULET - Mme Patricia LARMET pour M. Jean SPALMA - M. Philippe PARASMO pour M. Léopold ROSSO - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD-BERTRAND - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. André MORRA

**Absents excusés** : Mme Diane COULOMB - M. Yves FONTANET - Mme Marie ROCA -

**Secrétaire de séance** : M. Noël GENIALE

### Objet : Avenant n° 2 à la convention de fourniture d'eau brute de la Copropriété Immeuble LES TERRASSES DU LAC - Abonnement n° 21

Monsieur CUBILIER, Vice-Président, évoque la convention de fourniture d'eau brute destinée à l'irrigation des espaces verts, en date du 01/06/1994, conclue par le SIVOM de la Région d'Aigues-Mortes pour l'alimentation de l'immeuble LES TERRASSES DU LAC, abonnement n° 21, au Grau du Roi, avec G.T.I Cabinet Conseil, ainsi que l'avenant n° 1, adopté le 9 juillet 2002, relatif au changement juridique du SIVOM de la Région d'Aigues-Mortes et au transfert de compétences à la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Devant le changement d'identité juridique du cocontractant, il propose de modifier cette convention de distribution d'eau brute en transférant le contrat au nom du Cabinet FONCIA MR - sis à le Grau du Roi - 30240.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:*

- *D'approuver l'avenant n°2 à la convention de fourniture d'eau brute destinée à l'irrigation des espaces verts de la copropriété « Immeuble Les Terrasses du Lac - abonnement n° 21 », modifiant l'identité du cocontractant comme indiqué ci-dessus, dont un exemplaire est joint à la présente.*
- *D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution.*

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 23 juillet 2009  
Le Président,  
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Affichée ou notifiée le :**



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

N° 2009-07-123

Date de la convocation		
16/07/2009		
Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	25	9

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
34	0	0

L'an deux mille neuf et le vingt deux juillet, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents :** Mmes et MM : Bruno ALBET - Mireille BARBUSSE - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Richard PAULET - Khadija PINCHON - Maryline POUGENC - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA -

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Alain CAMPACI pour Mme Mireille BARBUSSE - Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Noël GENIALE - Mme Florence COMBE pour M. Cédric BONATO - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Martine LAMBERTIN pour M. Richard PAULET - Mme Patricia LARMET pour M. Jean SPALMA - M. Philippe PARASMO pour M. Léopold ROSSO - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD-BERTRAND - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. André MORRA

**Absents excusés :** Mme Diane COULOMB - M. Yves FONTANET - Mme Marie ROCA -

**Secrétaire de séance :** M. Noël GENIALE

### Objet : Création d'un atelier-relais

Monsieur ROSSO, Président, rappelle que la Communauté de Communes Terre de Camargue possède, dans son champ de compétences obligatoires, le domaine du développement économique.

Parmi les axes stratégiques retenus, dans le « Projet Politique de Territoire » pour la période 2008-2014, figure celui d'accompagner et faciliter les démarches liées à l'emploi pour les entreprises et à leur implantation.

Afin d'aider les entreprises à s'installer dans des locaux adéquats, de manière durable, moyennant des loyers « raisonnables », les collectivités disposent d'outils qu'elles peuvent mettre en œuvre comme la création d'atelier-relais.

Cette procédure consiste en la construction ou l'achat (accompagné ou non de travaux) de locaux (atelier, entrepôt,...) par la collectivité, à destination d'une ou plusieurs entreprises.

- La collectivité locale sert de "relais" pour le financement de l'opération, la collecte des subventions et le portage de l'immobilier pendant une période de 12, 15 ou 20 ans, ou définitivement s'il s'agit d'une mise en location simple. Au terme ou en cours de location, si la collectivité l'a prévu, l'entreprise a la possibilité d'acquérir les locaux pour un montant qui tient compte des loyers payés antérieurement.
- La mise à disposition peut revêtir la forme de crédit-bail ou de location (bail commercial) avec promesse de vente (ou option d'achat), ou encore location dans le cadre d'un bail précaire (23 mois).

La création d'un atelier-relais peut être, financièrement, accompagnée par l'Europe, l'Etat, la Région Languedoc-Roussillon, le Conseil Général du Gard.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:*

- *D'approuver le principe de création d'un atelier-relais sur le territoire de la Communauté de Communes Terre de Camargue.*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents qui lui permettront d'engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier, en particulier l'inscription au prochain volet 2010 du contrat de projet territorial, et plus généralement mobiliser tous les financements possibles.*

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 23 juillet 2009  
Le Président,  
Léopold ROSSO



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

**N° 2009-07-124**

Date de la convocation		
16/07/2009		
Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	25	9

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
34	0	0

L'an deux mille neuf et le vingt deux juillet, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents** : Mmes et MM : Bruno ALBET - Mireille BARBUSSE - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Richard PAULET - Khadija PINCHON - Maryline POUGENC - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA -

**Absents ayant donné pouvoir** : M. Alain CAMPACI pour Mme Mireille BARBUSSE - Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Noël GENIALE - Mme Florence COMBE pour M. Cédric BONATO - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Martine LAMBERTIN pour M. Richard PAULET - Mme Patricia LARMET pour M. Jean SPALMA - M. Philippe PARASMO pour M. Léopold ROSSO - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD-BERTRAND - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. André MORRA

**Absents excusés** : Mme Diane COULOMB - M. Yves FONTANET - Mme Marie ROCA -

**Secrétaire de séance** : M. Noël GENIALE

### Objet : Lot 11 du marché pour l'extension des locaux du siège de la Communauté de Communes Terre de Camargue – déclaration sans suite

Monsieur CUBILIER, Vice-Président, évoque la délibération n° 2007-02-08-11-01 du 28 février 2007, par laquelle le Conseil Communautaire a attribué plusieurs lots pour l'extension des locaux du siège de la Communauté de Communes et plus particulièrement le lot 11 « métallerie », à l'entreprise NEMOMETAL sise à Nîmes, pour un montant de 9 896.10 € HT.

Suite à une modification du plan d'organisation du bâtiment et à la mise en place d'une issue de secours traditionnelle (porte sécurisée), le lot 11, qui correspondait à l'escalier de secours à l'étage, a été supprimé et les travaux n'ont donc jamais été réalisés.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:*

- *De déclarer sans suite, pour motif d'intérêt général, le lot 11 du marché pour l'extension des locaux du siège de la Communauté de Communes*
- *D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir.*

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 23 juillet 2009  
Le Président,  
Léopold ROSSO